



DECISION
N°1285/19/DAJDP/CHPF/D

Portant nomination de Monsieur Marc PUGIBET, en qualité de chef du service social à compter du 23 mai 2019.

LE DIRECTEUR DU CENTRE HOSPITALIER DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

ACTE
RENDU EXECUTOIRE
LE

Le directeur certifie sous sa responsabilité que le présent acte a été publié le :

et déposé au Haut-commissariat de la République le :

Le directeur (ou son représentant),


M James COWAN
Directeur Adjoint
Centre Hospitalier
de la Polynésie Française
PIRAE - TAHITI

Vu la délibération n°83-181/AT du 04/11/1983 modifiée relative à la création du centre hospitalier de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n°999/CM du 12/09/1988 modifié, relatif à l'organisation, au fonctionnement et aux règles financières, budgétaires et comptables du Centre hospitalier de la Polynésie française, notamment ses articles 18 à 20 ;

Vu l'arrêté n° 1408 CM du 26 septembre 2016 portant nomination de M. René CAILLET en qualité de directeur du Centre hospitalier de la Polynésie française;

DECIDE

Article 1^{er}. – Monsieur Marc PUGIBET est nommé chef du service social à compter du 23 mai 2019.

Article 2. - La décision n° 3082/18/DAJDP/CHPF/D du 07/12/2018 est abrogée.

Article 3. - La directrice des affaires juridiques, la directrice des ressources humaines et le directeur du centre hospitalier de la Polynésie française sont chargés de l'exécution de la présente décision qui sera affichée dans un lieu ouvert au public et transmise au Haut-commissaire de la République en Polynésie française.

Fait à Piraé, le 23 mai 2019


James COWAN
Directeur Adjoint
Directeur des Moyens Généraux
CENTRE HOSPITALIER
de la POLYNÉSIE FRANÇAISE
PIRAE - TAHITI
René CAILLET